

Conseil municipal | Séance du 12 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-12-12-30 | Affaires sportives - Subventions UNSS collèges et lycée - Saison 2023-2024
Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 20

Date de convocation : 6 décembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Pascal Le Cousin donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Monsieur Gabriel Moba M'Builu donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Alia Cheikh donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Monsieur Hubert Wulfranc

Exposé des motifs :

Les ateliers sportifs proposés dans le cadre de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) favorisent le développement de la pratique d'activités sportives et l'implication des jeunes dans une réelle vie associative.

Pour que le sport puisse être pratiqué le plus possible au plus près des élèves, la ville, qui soutient tout naturellement la promotion du sport scolaire et la qualité de sa pratique, accompagne les établissements par la mise à disposition de créneaux au sein des équipements sportifs municipaux (gymnases et piscine) et par l'attribution d'une subvention qui représente un montant de 2,29 € par élève.

Ce soutien permet à chacun de se réaliser au cours de compétitions départementales, régionales voire nationales, par le biais de rencontres entre les élèves des classes, entre les établissements et les districts.

A ce jour, trois collèges et un lycée ont fait parvenir leur bilan 2023-2024.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- La nécessité de maintenir une activité sportive au plus près des élèves,
- Que la ville soutient la promotion du sport scolaire par la mise à disposition de créneaux au sein des équipements sportifs municipaux (gymnases et piscine) et par l'attribution d'une subvention qui représente un montant de 2,29 € par élève licencié(e),
- Que ce soutien permet à chacun de se réaliser au cours de compétitions départementales, régionales voire nationales, par le biais de rencontres entre les élèves des classes, entre les établissements et les districts,

Décide :

- D'attribuer les subventions UNSS suivantes pour l'année 2023-2024 :
 - 167,17 € pour le collège Louise Michel pour 73 licenciés ;
 - 153,43 € pour le lycée Le Corbusier qui a accueilli 67 licenciés ;
 - 357,24 € pour le collège Pablo Picasso qui a accueilli 156 licenciés ;
 - 89,31 € pour le collège Maximilien Robespierre qui a accueilli 39 licenciés.

Précise que :

- Ces dépenses seront affectées sur le crédit inscrit au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Monsieur Hubert Wulfranc

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20241212-lmc137112-DE-1-1

Affiché ou notifié le 18 décembre 2024